

Le lundi 27 mars 2023

L'équipe de direction

Aux

Parents d'élèves du collège

Objet : rappel des règles de fonctionnement et de travail

Madame, Monsieur,

Vous allez récupérer auprès des professeurs principaux de votre enfant le bulletin du 2^{ème} trimestre.

Nous profitons de ce moment fort de coéducation pour rappeler quelques points essentiels à sa réussite scolaire et au respect du règlement intérieur du collège :

- Les élèves doivent toujours avoir leur carnet de correspondance avec eux et le présenter à tout adulte leur demandant
- Le carnet de correspondance est la carte d'identité du collégien : il est indispensable pour rentrer et sortir du collège. En conséquence, à partir du lundi 3 avril 2023, aucune sortie du collège ne sera autorisée avant 12h00 ou 17h30 pour un élève sans carnet.
- L'assiduité et la ponctualité sont la base du travail et de la réussite ; merci d'y veiller scrupuleusement et de justifier systématiquement les absences de votre enfant. Conformément au droit scolaire et au règlement intérieur les absences non justifiées ou non valables sont sanctionnables et peuvent faire l'objet d'un signalement aux services académiques. De la même façon les retards sont punissables de retenue et sanctionnable s'ils sont trop nombreux.
- Les conditions de la réussite reposent également sur l'exigence de travail et la possession de son matériel scolaire.

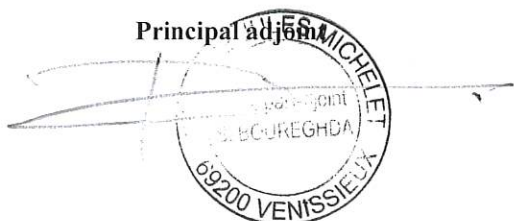
Nous vous demandons de prendre le temps de discuter de cette note avec votre fille, fils et de vous assurer qu'elle est bien respectée au quotidien.

Sachant pouvoir compter sur votre implication au service de la réussite de vos enfants et de nos élèves.

Bien respectueusement,

Said Boureghda

Principal adjoint



Mohamed Chala

Principal

